



ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

DEUXIÈME SESSION

QUARANTE-TROISIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mercredi 25 février 2026 — N° 41

**Présidente de l'Assemblée nationale :
Mme Nathalie Roy**

La séance est ouverte à 9 h 40.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

Mme Hébert (Saint-François) fait une déclaration afin de saluer l'initiative du CIUSSS de l'Estrie-CHUS pour mieux servir les personnes d'expression anglaise.

Mme Nichols (Vaudreuil) fait une déclaration afin de souligner la Journée internationale des droits des femmes.

Mme Bogemans (Iberville) fait une déclaration afin de souligner le 30^e anniversaire du Club des petits déjeuners de l'école du Petit-Clocher.

M. Bouazzi (Maurice-Richard) fait une déclaration afin de rappeler l'importance des contre-pouvoirs dans le fondement d'une saine démocratie.

Mme Jeannotte (Labelle) fait une déclaration afin de rendre hommage à Mmes Marie-Mikaëlle Courtemanche et Audrey-Ann Lajeunesse.

25 février 2026

Mme Caron (La Pinière) fait une déclaration afin de souligner le 50^e anniversaire de la Bibliothèque Georgette-Lepage de Brossard.

M. Lemieux (Saint-Jean) fait une déclaration afin de souligner la tenue de la marche de la Nuit la plus froide de l'année.

Mme Roy (Verchères) fait une déclaration afin de souligner le 45^e anniversaire du 64^e groupe scout Saint-Amable.

Mme Haytayan (Laval-des-Rapides) fait une déclaration afin de souligner le travail du Centre d'entraide du Marigot.

Mme Rouleau (Pointe-aux-Trembles) fait une déclaration afin de saluer le travail de l'organisme PartenaireSanté.

À 9 h 52, M. Benjamin, troisième vice-président, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 10 h 06.

25 février 2026

Moment de recueillement

Présentation de projets de loi

M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine) propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 497 Loi visant à assurer la qualité de l'air

La motion est mise aux voix; un vote électronique est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 112 en annexe)

Pour : **106** Contre : **0** Abstention : **0**

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 497.

Mme Zaga Mendez (Verdun) propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 392 Loi visant à lutter contre le gaspillage alimentaire

La motion est mise aux voix; un vote électronique est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 113 en annexe)

Pour : **106** Contre : **0** Abstention : **0**

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 392.

25 février 2026

Dépôts de documents

Mme Biron, ministre de l'Enseignement supérieur, dépose :

Les états financiers de la Fondation universitaire de l'Institution royale pour l'avancement des sciences (Université McGill), pour l'exercice financier terminé le 31 mai 2025.

(Dépôt n° 558-20260225)

Mme Déry, ministre de l'Emploi, dépose :

Le rapport sur la mise en œuvre de la Loi visant principalement à améliorer la flexibilité du régime d'assurance parentale afin de favoriser la conciliation famille-travail.

(Dépôt n° 559-20260225)

Dépôts de pétitions

M. Marissal (Rosemont) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 6 901 citoyens et citoyennes du Québec, concernant l'opposition au gel des embauches et aux mises à pied dans la fonction publique québécoise afin d'assurer la qualité des services publics.

(Dépôt n° 560-20260225)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

25 février 2026

Motions sans préavis

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Leduc (Hochelaga-Maisonneuve), conjointement avec M. Laframboise (Blainville), Mme McGraw (Notre-Dame-de-Grâce), Mme Gentilcore (Terrebonne) et M. Marissal (Rosemont), propose :

QUE l'Assemblée nationale rende hommage à Jean Dorion, sociologue, militant indépendantiste de la première heure et ancien député du Bloc québécois, décédé le 23 janvier dernier;

QU'elle souligne son engagement indéfectible envers le Québec, notamment à la tête de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal, où il a défendu la langue française, mis sur pied le Prix du Mérite en histoire dédié aux élèves s'étant démarqués par l'obtention d'une moyenne de 95 % et plus en histoire de 4^e secondaire, relancé le défilé de la fête nationale et contribué à faire vivre un mouvement national ancré dans la société civile;

QU'elle rappelle que son parcours fut guidé par un souverainisme profondément ancré dans la démocratie, la culture et le dialogue, et qu'il a su défendre une vision inclusive de l'identité québécoise, notamment à travers la publication de son livre *Inclure : quelle laïcité pour le Québec?*;

QU'elle exprime ses plus sincères condoléances à sa conjointe, à ses cinq enfants, ainsi qu'à ses proches et à tous celles et ceux qui ont marché à ses côtés pour un Québec libre, juste et ouvert sur le monde.

Du consentement de l'Assemblée, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

À la demande de M. Benjamin, troisième vice-président, l'Assemblée observe une minute de silence.

25 février 2026

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Boissonneault (Arthabaska), conjointement avec M. Zanetti (Jean-Lesage), propose :

QUE l'Assemblée nationale exprime sa profonde préoccupation quant à la gestion faite par le gouvernement fédéral des projets informatiques Phénix, ArriveCAN et Cúram;

QU'elle constate que le projet Phénix, initialement budgété à 309 millions de dollars, a finalement coûté 5,5 milliards de dollars, que le projet ArriveCAN, initialement budgété à 80 000 dollars, a coûté 60 millions de dollars et que le projet Cúram, initialement budgété à 1,75 milliard de dollars, a finalement coûté 6,6 milliards de dollars;

QU'elle rappelle que les dépassements de coûts significatifs des projets informatiques du gouvernement fédéral sont un gaspillage des taxes et impôts payés par les contribuables québécois;

Par conséquent, qu'elle demande au gouvernement fédéral de mettre en place une enquête publique et indépendante sur les contrats informatiques fédéraux.

La motion est mise aux voix; un vote électronique est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 114 en annexe)

Pour : **107** Contre : **0** Abstention : **0**

25 février 2026

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Legault, premier ministre, conjointement avec M. Fortin, chef de l'opposition officielle, Mme Ghazal, cheffe du deuxième groupe d'opposition, M. St-Pierre Plamondon, chef du troisième groupe d'opposition, Mme Blanchette Vézina (Rimouski), M. Carmant (Taillon), M. Marissal (Rosemont) et Mme Rizqy (Saint-Laurent), propose :

QUE l'Assemblée nationale du Québec rappelle que, depuis quatre ans, l'invasion de l'Ukraine par la Russie engendre de terribles conséquences humaines et matérielles;

QU'elle réaffirme toute sa solidarité envers le peuple ukrainien et les Québécois d'origine ukrainienne;

QU'elle salue la résilience admirable du peuple ukrainien;

QU'elle réitère l'importance de poursuivre les efforts internationaux d'aide à l'Ukraine, notamment pour sa défense et sa reconstruction;

QU'elle réaffirme son soutien au respect de l'intégrité territoriale de l'Ukraine et aux valeurs de démocratie et d'État de droit;

QU'elle soutienne l'importance d'un dénouement diplomatique à cette guerre pour parvenir à une paix durable, avec des garanties de sécurité, et négociée par toutes les parties;

QU'enfin, l'Assemblée nationale observe une minute de silence à la mémoire des victimes de cette invasion.

Du consentement de l'Assemblée, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

À la demande de M. Benjamin, troisième vice-président, l'Assemblée observe une minute de silence.

25 février 2026

M. Tanguay, leader de l'opposition officielle, conjointement avec Mme Poulet (Laporte) et Mme Lakhoyan Olivier (Chomedey), présente une motion concernant la tenue d'un référendum sur l'avenir politique du Québec; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Lévesque, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission de l'économie et du travail, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 3, Loi visant à améliorer la transparence, la gouvernance et le processus démocratique de diverses associations en milieu de travail;
- la Commission des finances publiques, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 5, Loi visant à accélérer l'octroi des autorisations requises pour la réalisation des projets prioritaires et d'envergure nationale;
- la Commission des finances publiques, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 7, Loi visant à réduire la bureaucratie, à accroître l'efficacité de l'État et à renforcer l'imputabilité des hauts fonctionnaires;
- la Commission de la culture et de l'éducation, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 10, Loi protégeant les consommateurs contre les pratiques abusives de revente de billets et de renouvellement d'abonnements en ligne;
- la Commission des relations avec les citoyens, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 9, Loi sur le renforcement de la laïcité au Québec.

25 février 2026

M. Benjamin, troisième vice-président, donne les avis suivants :

- la Commission de l'économie et du travail se réunira en séance de travail afin de statuer sur la possibilité que la Commission se saisisse d'un mandat d'initiative concernant l'accompagnement et le soutien des parents en situation de deuil périnatal;
- la Commission de l'aménagement du territoire se réunira en séance de travail afin de statuer sur la possibilité que la Commission se saisisse d'un mandat d'initiative concernant la civilité au sein des conseils municipaux et, plus largement, sur la dégradation du respect envers les élus de tous les paliers de gouvernement et les enjeux liés au harcèlement et aux menaces envers ceux-ci;
- la Commission des institutions se réunira en séances de travail afin de statuer sur la possibilité que la Commission se saisisse d'un mandat d'initiative concernant l'impact de la criminalité organisée et de l'extorsion dans l'industrie des bars et des restaurants au Québec et afin de statuer sur la possibilité que la Commission se saisisse d'un mandat d'initiative concernant la situation de la traite des personnes au Québec.

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

M. Jolin-Barrette, ministre de la Justice et ministre responsable des Relations canadiennes, propose que le principe du projet de loi n° 1, Loi constitutionnelle de 2025 sur le Québec, soit maintenant adopté.

Un débat s'ensuit.

25 février 2026

À 13 heures, M. Benjamin, troisième vice-président, suspend les travaux jusqu'à 15 heures.

En conséquence, conformément à l'article 97 du Règlement, le débat sur la motion de M. Jolin-Barrette, ministre de la Justice et ministre responsable des Relations canadiennes, est ajourné au nom de Mme Nichols (Vaudreuil).

Les travaux reprennent à 15 heures.

Affaires inscrites par les députés de l'opposition

Mme Cadet (Bourassa-Sauvé) propose :

QUE l'Assemblée nationale reconnaisse la nécessité de tenir des États généraux sur le système d'éducation au Québec.

Mme Soucy, première vice-présidente, informe l'Assemblée de la répartition du temps de parole pour ce débat restreint : 10 minutes sont allouées à l'auteur de la motion pour sa réplique; 50 minutes sont allouées au groupe parlementaire formant le gouvernement; 25 minutes 43 secondes sont allouées au groupe parlementaire formant l'opposition officielle; 15 minutes 43 secondes sont allouées au deuxième groupe d'opposition; 8 minutes 34 secondes sont allouées au troisième groupe d'opposition; et 10 minutes sont allouées à l'ensemble des députés indépendants, sous réserve d'un maximum individuel de 1 minute 30 secondes. Dans ce cadre, le temps non utilisé par les députés indépendants ou par l'un des groupes parlementaires sera redistribué entre les groupes parlementaires selon les proportions établies ci-dessus. Enfin, les interventions ne seront soumises à aucune limite de temps.

Le débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; un vote électronique est exigé.

À la demande de M. Lévesque, leader adjoint du gouvernement, le vote est reporté à la période des affaires courantes de la prochaine séance.

25 février 2026

Projets de loi du gouvernement

Adoption

Mme Bélanger, ministre de la Santé, propose que le projet de loi n° 19, Loi visant notamment l'amélioration de l'accès aux services médicaux et la prise en charge médicale de la population, soit maintenant adopté.

Un débat s'ensuit.

Le débat est ajourné au nom de M. Derraji (Nelligan).

À 18 h 30, M. Benjamin, troisième vice-président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au jeudi 26 février 2026, à 9 h 40 heures.

La Présidente

NATHALIE ROY

25 février 2026

ANNEXE

Votes électroniques

Sur la motion de M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine) proposant que l'Assemblée se saisisse du projet de loi n° 497, Loi visant à assurer la qualité de l'air :

(Vote n° 112)

POUR - 106

Abou-Khalil (CAQ)	Charette (CAQ)	Hébert (CAQ)	Paradis (PQ)
Allaire (CAQ)	Ciccone (PLQ)	Jacques (CAQ)	Picard (CAQ)
Arseneau (PQ)	Cliche-Rivard (QS)	Jeannotte (CAQ)	Poulet (IND)
Asselin (CAQ)	Derraji (PLQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Poulin (CAQ)
Bachand (CAQ)	Déry (CAQ)	Julien (CAQ)	Prass (PLQ)
Beauchemin (PLQ)	Dionne (CAQ)	Kelley (PLQ)	Proulx (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Drainville (CAQ)	Lachance (CAQ)	Provençal (CAQ)
(Prévost)	Dubé (IND)	Laframboise (CAQ)	Reid (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Dufour (IND)	Lafrenière (CAQ)	Rivest (CAQ)
(Orford)	(Abitibi-Est)	Lakhoyan Olivier	Roberge (CAQ)
		(IND)	
Bernard (CAQ)	Dufour (PLQ)	Lamontagne (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
Bérubé (PQ)	(Mille-Îles)	Lamothe (CAQ)	Rouleau (CAQ)
Biron (CAQ)	Duranceau (CAQ)	LeBel (CAQ)	Roy (CAQ)
Blais (CAQ)	Émond (CAQ)	Lecours (CAQ)	Sainte-Croix (CAQ)
Blanchette Vézina	Fontecilla (QS)	(Les Plaines)	Schmaltz (CAQ)
(IND)			
Blouin (CAQ)	Fortin (PLQ)	Lecours (CAQ)	Schneeberger (CAQ)
Bogemans (CAQ)	Fréchette (CAQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Setlakwe (PLQ)
Boissonneault (PQ)	Gagnon (CAQ)	Legault (CAQ)	Simard (CAQ)
Boivin Roy (CAQ)	Garceau (PLQ)	Lemieux (CAQ)	Skeete (CAQ)
Bouazzi (QS)	Gendron (CAQ)	Lévesque (CAQ)	St-Louis (CAQ)
Boulet (CAQ)	Gentilcore (PQ)	(Chauveau)	Tanguay (PLQ)
Bourassa (CAQ)	Ghazal (QS)	Lévesque (CAQ)	Tardif (CAQ)
Bussière (CAQ)	Girard (CAQ)	(Chapleau)	Tremblay (CAQ)
Cadet (PLQ)	(Lac-Saint-Jean)	Maccarone (PLQ)	(Hull)
Carmant (IND)	Girard (CAQ)	Malette (CAQ)	Zaga Mendez (QS)
Caron (CAQ)	(Groulx)	Marissal (IND)	Zanetti (QS)
(Portneuf)	Grandmont (QS)	Martel (CAQ)	
Caron (PLQ)	Grondin (CAQ)	McGraw (PLQ)	
(La Pinière)	Guilbault (CAQ)	Montigny (CAQ)	
Champagne Jourdain	Guillemette (CAQ)	Morin (PLQ)	
(CAQ)			
Charest (CAQ)	Haytayan (CAQ)	Nichols (PLQ)	

25 février 2026

Sur la motion de Mme Zaga Mendez (Verdun), proposant que l'Assemblée se saisisse du projet de loi n° 392, Loi visant à lutter contre le gaspillage alimentaire :

(Vote n° 113)

POUR - 106

Abou-Khalil (CAQ)	Charette (CAQ)	Hébert (CAQ)	Paradis (PQ)
Allaire (CAQ)	Ciccone (PLQ)	Jacques (CAQ)	Picard (CAQ)
Arseneau (PQ)	Cliche-Rivard (QS)	Jeannotte (CAQ)	Poulet (IND)
Asselin (CAQ)	Derraji (PLQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Poulin (CAQ)
Bachand (CAQ)	Déry (CAQ)	Julien (CAQ)	Prass (PLQ)
Beauchemin (PLQ)	Dionne (CAQ)	Kelley (PLQ)	Proulx (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Drainville (CAQ)	Lachance (CAQ)	Provençal (CAQ)
(Prévost)	Dubé (IND)	Laframboise (CAQ)	Reid (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Dufour (IND)	Lafrenière (CAQ)	Rivest (CAQ)
(Orford)	(Abitibi-Est)	Lakhoyan Olivier (IND)	Roberge (CAQ)
Bernard (CAQ)	Dufour (PLQ)	Lamontagne (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
Bérubé (PQ)	(Mille-Îles)	Lamothe (CAQ)	Rouleau (CAQ)
Biron (CAQ)	Duranceau (CAQ)	LeBel (CAQ)	Roy (CAQ)
Blais (CAQ)	Émond (CAQ)	Lecours (CAQ)	Sainte-Croix (CAQ)
Blanchette Vézina (IND)	Fontecilla (QS)	(Les Plaines)	Schmaltz (CAQ)
Blouin (CAQ)	Fortin (PLQ)	Lecours (CAQ)	Schneeberger (CAQ)
Bogemans (CAQ)	Fréchette (CAQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Setlakwe (PLQ)
Boissonneault (PQ)	Gagnon (CAQ)	Legault (CAQ)	Simard (CAQ)
Boivin Roy (CAQ)	Garceau (PLQ)	Lemieux (CAQ)	Skeete (CAQ)
Bouazzi (QS)	Gendron (CAQ)	Lévesque (CAQ)	St-Louis (CAQ)
Boulet (CAQ)	Gentilcore (PQ)	(Chauveau)	Tanguay (PLQ)
Bourassa (CAQ)	Ghazal (QS)	Lévesque (CAQ)	Tardif (CAQ)
Bussière (CAQ)	Girard (CAQ)	(Chapleau)	Tremblay (CAQ)
Cadet (PLQ)	(Lac-Saint-Jean)	Maccarone (PLQ)	(Hull)
Carmant (IND)	Girard (CAQ)	Malette (CAQ)	Zaga Mendez (QS)
Caron (CAQ)	(Groulx)	Marissal (IND)	Zanetti (QS)
(Portneuf)	Grandmont (QS)	Martel (CAQ)	
Caron (PLQ)	Grondin (CAQ)	McGraw (PLQ)	
(La Pinière)	Guilbault (CAQ)	Montigny (CAQ)	
Champagne Jourdain (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Morin (PLQ)	
Charest (CAQ)	Haytayan (CAQ)	Nichols (PLQ)	

25 février 2026

Sur la motion de M. Boissonneault (Arthabaska), conjointement avec M. Zanetti (Jean-Lesage) :

(Vote n° 114)

POUR - 107

Abou-Khalil (CAQ)	Charette (CAQ)	Hébert (CAQ)	Montigny (CAQ)
Allaire (CAQ)	Ciccone (PLQ)	Jacques (CAQ)	Morin (PLQ)
Arseneau (PQ)	Cliche-Rivard (QS)	Jeannotte (CAQ)	Nichols (PLQ)
Asselin (CAQ)	Derraji (PLQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Paradis (PQ)
Bachand (CAQ)	Déry (CAQ)	Julien (CAQ)	Picard (CAQ)
Beauchemin (PLQ)	Dionne (CAQ)	Kelley (PLQ)	Poulet (IND)
Bélanger (CAQ)	Drainville (CAQ)	Lachance (CAQ)	Poulin (CAQ)
(Prévost)	Dubé (IND)	Laframboise (CAQ)	Prass (PLQ)
Bélanger (CAQ)	Dufour (IND)	Lafrenière (CAQ)	Proulx (CAQ)
(Orford)	(Abitibi-Est)	Lakhoyan Olivier (IND)	Provençal (CAQ)
Bernard (CAQ)	Dufour (PLQ)	Lamontagne (CAQ)	Reid (CAQ)
Bérubé (PQ)	(Mille-Îles)	Lamothe (CAQ)	Rivest (CAQ)
Biron (CAQ)	Duranceau (CAQ)	LeBel (CAQ)	Roberge (CAQ)
Blais (CAQ)	Émond (CAQ)	Lecours (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
Blanchette Vézina (IND)	Fontecilla (QS)	(Les Plaines)	Rouleau (CAQ)
Bogemans (CAQ)	Fortin (PLQ)	Lecours (CAQ)	Roy (CAQ)
Boissonneault (PQ)	Fréchette (CAQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Sainte-Croix (CAQ)
Boivin Roy (CAQ)	Gagnon (CAQ)	Leduc (QS)	Schmaltz (CAQ)
Bouazzi (QS)	Garceau (PLQ)	Legault (CAQ)	Schneeberger (CAQ)
Boulet (CAQ)	Gendron (CAQ)	Lemay (CAQ)	Setlakwe (PLQ)
Bourassa (CAQ)	Gentilcore (PQ)	Lemieux (CAQ)	Simard (CAQ)
Bussière (CAQ)	Girard (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Skeete (CAQ)
Cadet (PLQ)	(Lac-Saint-Jean)	(Chauveau)	St-Louis (CAQ)
Carmant (IND)	Girard (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Tanguay (PLQ)
Caron (CAQ)	(Groulx)	(Chapleau)	Tardif (CAQ)
(Portneuf)	Grandmont (QS)	Maccarone (PLQ)	Thouin (CAQ)
Caron (PLQ)	Grondin (CAQ)	Malette (CAQ)	Tremblay (CAQ)
(La Pinière)	Guilbault (CAQ)	Marissal (IND)	(Hull)
Champagne Jourdain (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Martel (CAQ)	Zaga Mendez (QS)
Charest (CAQ)	Haytayan (CAQ)	McGraw (PLQ)	Zanetti (QS)